



# CONSEIL PÉDAGOGIQUE MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

**Lycée général et technologique  
Saint-John Perse**  
2 rue Jules Ferry - BP 581  
64000 PAU

<http://www.lycee-saint-john-perse.fr>

☎ 05 59 62 73 11

☎ 05 59 32 26 80

[ce.0641732k@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0641732k@ac-bordeaux.fr)

# Ordre du jour

- **Point RCD et plan annuel**
- **Répartition des IMP**
- **Utilisation des heures collectives du pass Culture**
- **Projet local d'évaluation. Quelles évolutions?**
  
- **Questions diverses**
  - **Réunion de parents d'élèves**
  - **Dispositif pHare, actions**
  - **PIX**

# Point RCD et plan annuel

# Le Remplacement de Courte Durée

Cette mission reste prioritaire puisqu'elle doit permettre de renforcer la continuité pédagogique en évitant qu'il y ait trop de cours manqués afin de garantir un enseignement de qualité à tous les élèves.

Les établissements doivent couvrir au maximum les absences de courte durée (inf ou égal à 15 jours)

Depuis deux ans et la mise en place du Pacte, le RCD peut-être rémunéré dans le cadre du pacte ou via des HSE (limité aux absences pour maladie ou garde d'enfant) sur la base du volontariat des enseignants.

# Le Remplacement de Courte Durée

## Pour assurer le RCD au lycée:

- Pacte enseignant . Engagement des enseignants volontaires. Tranches de 18h rémunérées à hauteur d'une part fonctionnelle de l'ISOE 1250 €. Depuis l'an dernier, possibilité de pacte pour ½ part soit 09h00.
- HSE RCD – Rattrapage (HSE possible seulement pour remplacement maladie et garde d'enfants )
- Actions en faveur de la réduction des absences liées au fonctionnement de l'établissement et de l'institution.

# Le Remplacement de Courte Durée

## Le lycée doit être doté d'un plan annuel RCD

Le plan annuel doit viser à assurer effectivement les heures prévues à l'emploi du temps des élèves en cas d'absence de courte durée des personnels enseignants.

- Quantifier les besoins
- Proposer une organisation au sein de l'établissement

# Le Remplacement de Courte Durée

## Statistiques et prévisions

|           |                       |                      |       |  |                    |                |                          |  |                         |                |                                      |  |                |               |                     |  |  |  |  |
|-----------|-----------------------|----------------------|-------|--|--------------------|----------------|--------------------------|--|-------------------------|----------------|--------------------------------------|--|----------------|---------------|---------------------|--|--|--|--|
| Suivi RCD |                       |                      |       |  |                    |                |                          |  |                         |                |                                      |  |                |               |                     |  |  |  |  |
|           | Cours non assurés     |                      |       |  | Remplacements      |                |                          |  | Motifs                  |                |                                      |  | Pacte          |               |                     |  |  |  |  |
|           | Cours prévus (heures) | Non assurés (heures) | Taux  |  | remplacés (heures) | % remplacement | Taux d'heures non reçues |  | raisons administratives | Accompagnement | Taux d'absences pour motif personnel |  | Nbre de pactes | Heures pactes | % des remplacements |  |  |  |  |
| 2024/2025 | 49976                 | 3900                 | 7,80% |  | 882,2              | 22%            | 5,20%                    |  | 790h                    | 305h           | 4,77%                                |  | 2,5            | 45            | 5,1                 |  |  |  |  |
| 2023/2024 | 49898,5               | 2632                 | 5,27% |  | 524,5              | 19,92%         | 4,22%                    |  | 474h30                  | 332h           | 3,23%                                |  | 4              | 72            | 13,73               |  |  |  |  |
| 2022/2023 | 47114                 | 4536,5               | 9,62% |  | 873                | 19,24%         | 7,77%                    |  | 1855h                   | 145h           | 5,38%                                |  |                |               |                     |  |  |  |  |
|           |                       |                      |       |  |                    |                |                          |  |                         |                |                                      |  |                |               |                     |  |  |  |  |

Le nombre de cours non assurés a augmenté l'an dernier même si le taux de remplacement a augmenté de 2%

Les remplacements avec le Pacte n'ont représenté que 5% des heures remplacées

# Le Remplacement de Courte Durée

## Elaboration d'un plan annuel RCD

### Quantifier les besoins

Heures à assurer en 2025/2026 : 49 000 heures

% d'absences prévues ref des deux dernières années: 3250 heures

Taux de remplacement moyen des deux dernières années: 20% soit en prévision 650 heures

Ecart:  $3250 - 650 = 2600$  heures

*Capacité de remplacement avec pacte 10 parts soit  $10 \times 18$  180 heures*



# Le Remplacement de Courte Durée

## Elaboration d'un plan annuel RCD Proposition ci-dessous

### Plan pour le Remplacement de Courte Durée

Lycée Saint-John Perse – 2025/2026

Présenté au conseil d'administration le 25/09/2025

#### Objectifs du plan RCD

Le plan RCD doit permettre de renforcer la continuité pédagogique en évitant qu'il y ait trop de cours manqués afin de garantir un enseignement de qualité à tous les élèves. L'objectif est de couvrir au mieux les cours prévus à l'emploi du temps des élèves en cas d'absences de courte durée des personnels enseignants.

Ce plan est un document qui définit la stratégie mise en place dans l'établissement et les actions envisagées pour permettre d'améliorer la couverture des absences de courte durée. Document interne de référence, il fixe un cadre commun de travail pour l'établissement. Ce plan est évolutif en fonction des besoins et des ressources disponibles. Il fait l'objet d'un suivi et est évalué régulièrement.

#### Les absences concernées par le RCD

Les absences de courte durée sont les absences dont la durée est inférieure ou égale à 15 jours consécutifs. Les motifs d'absences relevant du RCD sont les suivants : Raison de santé, garde d'enfant malade, Evènement familial, Convenance personnelle, Accompagnateur/pilote (projet éducatif), Examens ou concours (élèves), Réunions pédagogiques (internes/externes), Formation/Concours/VAE, Fonctions électives, En attente de motif, Autres congés (mobilité, bonifié, annuel, administratif, récupération).

#### Diagnostic des besoins

Nombre d'heures total de cours à assurer pour l'année 2024/2025: 49976 heures.

Base, taux d'heures manquées 2024/2025 : 7.80%

Taux de remplacement 2024/2025 : 22%

Taux heures réellement manquées : 5.2%

Prévision du nombre heures à remplacer en tenant compte de la situation des deux années précédentes environ 3250 heures

En prenant en compte le taux de remplacement moyen des deux dernières années (20%): 3250-650 (heures remplacées) = 2600 heures potentiellement manquées par les élèves

Le plan RCD doit proposer des solutions pour maintenir voire améliorer le taux de remplacement des 2600 heures de cours potentiellement manquées et faire encore diminuer le taux d'heures réellement perdues.

Pour rappel, situation des trois dernières années :

| Suivi RCD | Cours non assurés     |                      |       | Remplacements       |                |                            | Motifs                |                |                                      | Pacte            |               |                     |
|-----------|-----------------------|----------------------|-------|---------------------|----------------|----------------------------|-----------------------|----------------|--------------------------------------|------------------|---------------|---------------------|
|           | Cours prévus (heures) | Non assurés (heures) | Taux  | complexité (heures) | % remplacement | Taux d'heures non assurées | raison administrative | Accompagnement | Taux d'absences pour motif personnel | Nombre de pactes | Heures pactes | % des remplacements |
| 2024/2025 | 49976                 | 3000                 | 7.80% | 882.2               | 22%            | 5.20%                      | 790h                  | 305h           | 4.77%                                | 2.5              | 45            | 5.1                 |
| 2023/2024 | 49986.5               | 2632                 | 5.27% | 524.5               | 19.92%         | 4.22%                      | 474h30                | 332h           | 3.23%                                | 4                | 72            | 13.73               |
| 2022/2023 | 47114                 | 4536.5               | 9.62% | 873                 | 19.24%         | 7.77%                      | 1855h                 | 145h           | 5.38%                                |                  |               |                     |

L'an dernier le taux de remplacement a été meilleur mais le nombre d'absences plus important notamment au regard de la difficulté de remplacer quelques absences de longue durée.

#### Les actions en faveur de la réduction des absences liées au fonctionnement de l'établissement et de l'institution

La limitation des absences de courte durée prévisibles sur le temps d'enseignement est un levier de régulation essentiel.

**Au niveau de l'établissement**, l'organisation des activités suivantes : Réunions pédagogiques, Temps de concertation formations internes, Sorties pédagogiques, Voyages scolaires, doit être anticipées afin de limiter leur impact sur les emplois-temps.

Pistes envisagées :

- Planification des réunions, concertations, formations, en amont en privilégiant les réunions en fin de demi-journée, pendant la pause méridienne ou éventuellement le mercredi après-midi.
- Sorties scolaires, les organiser préférentiellement sur des créneaux ayant un impact minimum sur les EDT des élèves non concernés notamment au regard des accompagnateurs concernés. Lorsque cela est possible, avoir recours aux AED pour contribuer à l'accompagnement.
- Voyages scolaires, proposer une programmation annuelle permettant une meilleure articulation avec les possibilités offertes par les possibilités de remplacement.

**Au niveau institutionnel**, privilégier les formations en dehors des heures de cours. Organiser les EDT pour les formations programmées.

#### Modalités de mise en œuvre du RCD

##### Les leviers d'action

- Les pactes enseignants pour le RCD. Dotation établissement : 10 parts fonctionnelles (18 heures) soit 180 heures. Volontariat des enseignants.
- Les HSE pour RCD et le rattrapage des cours. A la demande. Volontariat des enseignants.
- Faire appel aux TZR rattachés à l'établissement sans affectation.
- Des heures supplémentaires de continuité pédagogique mise à disposition de l'établissement pour les AED qui peuvent ainsi intervenir en dehors de leur service. Volontariat des AED.
- La réduction des absences liées au fonctionnement de l'établissement et de l'institution (voir précédemment).

##### Conditions et modalités de sollicitation des personnels pour assurer le RCD

- La suite Pronote/EDT permet de gérer au plus près le suivi du remplacement et de gérer la communication entre les personnels impliqués dans le dispositif.
- Les professeurs impliqués dans le RCD font part au chef d'établissement des **créneaux** sur lesquels ils sont disponibles pour assurer les remplacements ainsi que des **délais de prévenance** qu'ils souhaitent se voir appliquer (remplacement le jour même, délais de 24h ou 48h). Ils indiquent également leur préférence pour la **destination des activités de remplacement** à effectuer (cours dans la même discipline, sur un niveau équivalent de classe pris habituellement en charge et/ou sur tous types de classes ou de groupes et de disciplines).

# Le Remplacement de Courte Durée

Proposition ci-dessous

- En cas de besoin, le chef d'établissement fait prioritairement appel aux personnels disponibles en tenant compte des créneaux fixés, inscrits à l'emploi du temps et des délais fixés avec l'enseignant.
- Avant tout remplacement, une demande est effectuée via la messagerie Pronote au professeur, en retour le professeur fait part de sa disponibilité. Le chef d'établissement répond en confirmant le remplacement à l'enseignant et confirme celui-ci sur l'EDT (élèves et professeur) dans Pronote.

## Modalités pédagogiques et éducatives du RCD

### Diversité de prise en charge pour un remplacement

La prise en charge pédagogique des élèves à l'occasion d'un remplacement de courte durée peut être assurée sous différentes formes :

- **Echange de service** entre collègues pour des absences « croisées » prévues
- **Déplacement d'un cours** sur un autre créneau par le même enseignant (rattrapage)
- **Organisation d'évaluations surveillées** (DST) prévues par le professeur absent
- **Remplacement par un professeur volontaire** (HSE ou Pacte) pour des séquences d'enseignement
- **Mise en place de séquences avec des outils numériques** (Travail sur PIX, ressources de l'ENT...)

### Les options pédagogiques

En fonction de la situation du remplacement à effectuer et de l'appréciation du personnel amené à effectuer le remplacement, différentes options peuvent être retenues :

1. **Séquences pédagogiques ou cours inscrits dans la progression** du professeur remplacé (*si la matière remplacée est identique et si le délai de préparation le permettent*).
2. **Séquences pédagogiques ou cours liés au programme de la matière enseignée mais indépendants de la progression** du professeur remplacé.
3. **Révisions ou approfondissement de notions déjà abordées** par la classe ou le groupe par l'enseignant remplacé.
4. **Séquences pédagogiques ou cours liés au programme d'une autre matière** si le professeur qui effectue le remplacement est un professeur de la classe ou du groupe
5. **Séance sur des savoirs fondamentaux** (grammaire, orthographe, calcul...) **ou des points méthodologiques généraux** (prise de note, organisation du travail...)
6. **Travaux sur des sujets liés aux différents parcours éducatifs** (parcours avenir, éducation artistique et culturelle, santé, citoyenneté dont éducation aux médias et à l'information...)

Les situations 4, 5 et 6 sont celles pouvant notamment être retenues si le remplacement est effectué par un professeur d'une discipline différente de celle du collègue à remplacer. Les situations 1, 2 et 3 sont celles à privilégier lorsque le remplacement est effectué sur la même discipline.

Les fonctionnalités offertes par Pronote permettent de faciliter le partage des progressions pédagogiques et du cahier de texte des classes entre professeurs pour faciliter la prise en charge des classes ou groupes par un enseignant remplaçant.

## Modalités de suivi et d'évaluation

Le chef d'établissement assure le suivi du dispositif notamment avec les fonctionnalités offertes par la suite Pronote/EDT

- Communication avec les équipes pédagogiques pour la mise en œuvre du dispositif
- Suivi des heures effectuées
- Suivi régulier des indicateurs (taux de couverture du RCD, efficacité du RCD...)
- Ajustement du dispositif en fonction de l'évolution des besoins (nombre de remplacements à effectuer ou de cours manqués) et des moyens disponibles (professeurs volontaires et disponibles pour assurer les remplacements)
- Partage avec la communauté éducative et les autorités académiques de la situation et du suivi réalisé.

# Répartition des IMP 2025/2026

# Répartition des IMP 2025 2026

## Principe de répartition des IMP 2025/2026

CA 25/09/2025 - Lycée saint-John Perse – Pau

Enveloppe 14.5

| Nombre d'IMP | Nature de l'IMP                                                |  | Observation chef d'établissement |
|--------------|----------------------------------------------------------------|--|----------------------------------|
| 0,5          | Coordination de discipline                                     |  | Français                         |
| 0,5          | Coordination de discipline                                     |  | Anglais                          |
| 0,5          | Coordination de discipline                                     |  | SES                              |
| 0,5          | Coordination de discipline                                     |  | Philosophie                      |
| 0,5          | Coordination de discipline                                     |  | HG                               |
| 0,5          | Coordination de discipline                                     |  | espagnol                         |
| 0,5          | Coordination de discipline                                     |  | Mathématiques                    |
| 1            | Coordination de discipline                                     |  | SVT                              |
| 1            | Coordination de discipline                                     |  | physique-chimie                  |
| 1            | Coordination de discipline                                     |  | EPS                              |
| 0,5          | Coordination de niveau d'enseignement                          |  | Eco Gestion                      |
| 1            | coordination des activités physiques sportives et artistiques  |  | AS/UNSS                          |
| 0,5          | Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif              |  | Coordo Sport Etudes              |
| 2            | Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques |  |                                  |
| 0,5          | Référent culture                                               |  |                                  |
| 1.5          | Référent décrochage                                            |  |                                  |
| 0,5          | Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif              |  | Ref Vie lycéenne                 |
| 0.5          | Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif              |  | Coordo E3D                       |
| 0.25         | Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif              |  | Coordo relations internationales |
| 0.5          | Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif              |  | Référent égalité filles garçons  |
| 0            | Référent harcèlement                                           |  | Direction                        |
|              |                                                                |  |                                  |

# Utilisation de la part collective du pass Culture

# Utilisation du pass Culture

- Les pré-réservations seront possibles dans ADAGE depuis le 15 septembre
- le budget **de fin d'année civile 2025** alloué, et qui sera affiché dans ADAGE le 1er octobre, est de : **2537 euros**
- les actions devront impérativement être réservées d'ici la fin de l'année civile 2025
- les actions réservées pourront se dérouler entre le 1er octobre et la fin de l'année scolaire

# Utilisation du pass Culture

- Priorité aux actions qui doivent se dérouler ou débiter avant fin 2025. Les actions ultérieures seront prises en compte en fonction du budget qui sera mis à disposition pour 2026.
- Priorité aux actions ayant reçu un avis favorable de l'académie.
- Permettre au plus grand nombre d'élèves possible de bénéficier d'une action.

# Utilisation du pass Culture

## Les actions inscrites dans le cadre de dispositifs académiques

|                                                                                                                                                                                                                     |                                                    |                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ateliers de pratique artistique (APA) / Atelier Scientifique ou Technique (AST) - Atelier de pratique artistique</b> Appel à projets<br><i>Atelier théâtre du lycée Saint John Perse (Mme Meylan)</i>            | <a href="#">Compléter avec les effectifs réels</a> | 18     |
| <b>Lycéens et apprentis au cinéma</b> Appel à projets<br><i>Lycéens et cinéma (Mme Anglès)</i>                                                                                                                      | En attente de validation par la commission         | 101    |
| <b>Prix Sony Labou Tansi</b> Appel à projets<br><i>Prix Sony Labou Tansi 2026 (Mme Meylan)</i>                                                                                                                      | En attente de validation par la commission         | 116    |
| <b>Projets libres avec demande d'accompagnement</b> Appel à projets<br><i>À la découverte des arts et des structures (Mme Meylan)</i>                                                                               | En attente de validation par la commission         | 32     |
| <b>Projets libres avec demande d'accompagnement</b> Appel à projets<br><i>FATAP (Festival des ateliers théâtre de l'agglomération paloise) 2026 (Mme Meylan)</i>                                                    | En attente de validation par la commission         | 16     |
| <b>Propositions académiques : Culture scientifique - Un défi dans le château d'Antoine D'Abbadie</b> Appel à projets<br><i>Un défi dans le château d'Antoine D'Abbadie</i>                                          | <a href="#">Compléter avec les effectifs réels</a> | 33     |
| <b>Propositions académiques : Danse, Arts du cirque - A la découverte des arts de la scène : Danse</b> Appel à projets<br><i>Mettre en œuvre un processus de création dans un atelier artistique (Mme Roturier)</i> |                                                    | 33   |
| <b>Propositions académiques : Théâtre - A la découverte des Arts de la Scène/ Théâtre</b> Appel à projets<br><i>Des sportifs de 1re au théâtre (Mme Meylan)</i>                                                     |                                                    | 31   |
| <b>Propositions académiques : Théâtre - A la découverte des Arts de la Scène/ Théâtre</b> Appel à projets<br><i>Sensibilisation des élèves de seconde au théâtre (Mme Melin / Mme Druon- Petitet)</i>               | <a href="#">Compléter avec les effectifs réels</a> | 102  |



# Utilisation du pass Culture

## Les actions inscrites dans le cadre de dispositifs académiques

- Projets à réserver d'ici la fin de l'année
- Budget prévisionnel nécessaire environ 2900 euros pour un budget de 2537 euros
- Des choix à effectuer et/ou faire ajuster le tarif des sorties théâtres en soirée au regard du nombre exact d'élèves.

# Projet local d'évaluation. Quelles évolutions?

# Projet d'évaluation

## Rappel cadre général

**Dans le cadre de la mise en place du contrôle continu, le lycée a défini 2024un projet d'évaluation en novembre 2021, mis à jour en avril 2024 visant à:**

garantir la valeur du diplôme du baccalauréat  
entretenir et développer un dialogue serein avec les élèves et leur famille  
définir des modalités d'évaluation partagées  
garantir l'égalité de traitement des élèves au regard de leur poursuite d'études

Ce projet est rendu public. (Il constitue à ce titre l'outil de référence pour la communication avec les élèves et les familles sur les questions relatives à l'évaluation – notes et bulletins)

Ce projet est révisable tous les ans.

# Projet d'évaluation

## Des précisions réglementaires – BO du 28 août 2025

### Art 2,1.

**Tous les résultats des évaluations n'ont donc pas vocation à entrer dans les moyennes périodiques et annuelles de l'élève ; seules ces moyennes ont une valeur certificative pour le baccalauréat et doivent être transmises pour l'admission dans l'enseignement supérieur.**

Il convient dès lors d'indiquer dans le projet d'évaluation les modalités de prise en compte de ces différentes évaluations, leurs critères, les compétences en jeu, selon les spécificités disciplinaires, en distinguant :

- les temps d'évaluation diagnostique mis en place en début de processus par exemple (début d'année scolaire, début de séquence), pour repérer les compétences des élèves, afin de différencier les parcours d'apprentissage ;
- **les principes qui prévalent à l'évaluation formative**, laquelle permet à l'élève de voir où se situent ses acquis par rapport aux exigences et attendus des programmes, de progresser grâce à des retours fréquents, explicites et constructifs ;
- **le cadre de l'évaluation sommative**, notamment celui des évaluations périodiques (évaluations de fin de trimestre ou de fin de semestre, par exemple) qui scandent la scolarité au lycée pour attester des acquis de chacun. Le projet d'évaluation indique la fréquence et le calendrier de ces évaluations dans chaque discipline, afin de permettre aux élèves de mieux se projeter et d'anticiper leur charge de travail. Cela permet aussi aux équipes pédagogiques d'harmoniser le calendrier des évaluations. Ces évaluations périodiques peuvent correspondre à des temps d'évaluation organisés à l'échelle de l'établissement (devoirs communs, « bacs blancs », oraux, etc.), portant sur des portions importantes des programmes du cycle terminal.

# Projet d'évaluation

## Des évolutions réglementaires – BO du 28 août 2025

### Art 2,2.

Afin de garantir des moyennes périodique et annuelle représentatives du niveau de l'élève, le projet d'évaluation précise la pondération (coefficients) des différents types d'évaluation. En effet, toutes les évaluations réalisées en classe n'ont pas le même coefficient :

- **les évaluations à coefficient zéro** qui ne sont pas comptabilisées dans la moyenne périodique telles que les évaluations diagnostiques ou certaines évaluations formatives ;
- **les évaluations à coefficient intermédiaire formatives ou sommatives** qui concernent des paliers d'acquisition des apprentissages ;
- **les évaluations à fort coefficient que sont les évaluations sommatives périodiques** (évaluations de fin de trimestre ou de fin de semestre, par exemple).

**Les travaux réalisés hors de la classe relèvent des évaluations à coefficient zéro ou à coefficient intermédiaire.** Il revient à l'équipe pédagogique d'en fixer le cadre et les modalités. Le poids de l'ensemble des évaluations à coefficient intermédiaire dans la moyenne de l'élève ne doit pas excéder le poids des évaluations sommatives périodiques.

Le projet d'évaluation précise par ailleurs que toutes les notes, y compris celles coefficientées zéro, figurent sur le relevé de notes périodique de l'élève communiqué avec le bulletin scolaire.

Le projet d'évaluation indique le nombre d'évaluations sommatives nécessaire à la constitution d'une moyenne représentative, notamment le nombre d'évaluations périodiques et leurs coefficients, fixé en accord avec les préconisations de l'inspection. Ces dernières doivent contribuer principalement aux notes du contrôle continu de chacune des disciplines, utilisées pour calculer les moyennes annuelles du baccalauréat.

# Questions diverses

# Les diverses réunions avec les parents

- **Réunion parents d'élèves 2<sup>nde</sup>. Direction. Mi-septembre**  
Objectifs: accueil des nouveaux parents (entrants en seconde), présentation du lycée et de son fonctionnement, enjeux de la seconde, élections,
- **Réunion parents/Professeurs 1<sup>ere</sup> et terminale. Avant vacances de la Toussaint. 13/10 1<sup>ere</sup>. 07/10. Tle**  
Objectifs: Présentation du cycle terminal (organisation et fonctionnement), baccalauréat (coefficient, spécialités, grand oral...), enjeux, les opérations importantes de l'année. Point sur le début de l'année. Présentation des spécialités. Stage 1STMG.
- **Réunion parents/professeurs de 2<sup>nde</sup>**. Remise des bulletins du 1<sup>er</sup> trimestre par les PP. Rencontres individuelles avec les autres professeurs. Décembre après CC
- **Réunion parents terminales/Direction**. Janvier 2026. Orientation post-bac, Parcoursup...
- **Réunion parents d'élèves de seconde/ Direction**. Orientation post-2<sup>nde</sup>. Janvier février 2025

# Réunions parents/professeurs

## - Réunion parents/Professeurs 1ere et terminale. Octobre

### Rappel organisation retenue les années précédentes

- Le **professeur principal** fait une présentation générale dans une salle déterminée (environ 20 à 30 minutes) à partir de 18h00 (convocation parents 17h45, ils arrivent jusqu'à 18h00)
- 18h30. **En 1ere et terminale générales, les professeurs de spécialités** sont répartis dans diverses salles et organisent 3 sessions de 20 minutes de présentation de leur spécialité (18h30, 18h50, 19h10). les parents tournent en fonction de spés de leurs enfants. Note: 2 créneaux seulement pour les terminales.
- **En 1ere et tle STMG:** Le professeur principal et les enseignants d'Eco-gestion sont ensemble et restent dans la même salle, les parents ne tournent pas.
- Reprise du même fonctionnement.



# Réunions parents/professeurs

## - Réunion parents/Professeurs 2<sup>nde</sup> . Décembre

### Rappel organisation retenue depuis deux ans

- -17h45-18h15 : les PP reçoivent les parents dans une salle définie, font un bilan du 1er trimestre et remettent les bulletins aux familles présentes.
- à partir de 18h20 : les rencontres individuelles avec les PP et tous les professeurs démarrent, dans les salles indiquées. **Planification des rendez-vous avec PRONOTE**
- Est-ce l'on reprend le même fonctionnement?

# Programme pHare

- constituer une équipe ressource de cinq personnels au minimum (en circonscription pour les écoles) formée par l'académie. Cette équipe interviendra sur les situations d'intimidation ou de harcèlement, formera les autres personnels et sensibilisera l'ensemble de la communauté au repérage des situations ;
  - désigner dans chaque lycée un **coordonnateur harcèlement** ;
  - former une équipe d'élèves ambassadeurs au collège et au lycée (**minimum 10 élèves**) ;
  - mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles ;
  - participer aux temps forts du programme : journée Non au harcèlement, Safer Internet Day et prix Non au harcèlement ;
  - réaliser dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves du CP à la terminale.

La réalisation de tout ou partie de ces actions donne lieu à l'obtention d'un label. À compter de la rentrée 2023, ce label se décline de la manière suivante :

- niveau 1 : Engagement
- niveau 2 : Approfondissement
- niveau 3 : Expertise

Le niveau 1 de la labellisation Phare est obligatoire pour les écoles, collèges et lycées.

Actions à mettre en place autour du 06 novembre. Journée de lutte contre le harcèlement.

## - niveau 1 : Engagement



# PIX

Lancement de la campagne de rentrée

A réaliser avant le 05 novembre

Certification terminales et BTS fin janvier début février